



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Membres votants : 15 (1 pouvoir)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Manuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

Secrétaire de séance : Isabelle VIRONDEAU

Date de convocation : 9 décembre 2022



DELIBERATION N° 2022. 67 convention de redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers avec le SIRTOM de BRIVE

Monsieur le Maire présente le projet de convention établi par le SIRTOM de Brive concernant la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

Le SIRTOM s'engage à prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets pré-cités avec une facturation de 0.0333 € par litre pour les ordures ménagères et un coût de 0.0167 € par litre pour le tri.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le SIRTOM de BRIVE.

Pour extrait conforme,
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC

| | |
|--------------------|----|
| Suffrages exprimés | 15 |
| Pour | 15 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |